

# CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du  
Jeudi 12 Novembre 2020

---

## SOMMAIRE

<b>I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>UNE SEULE DÉCISION A ÉTÉ PRISE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL : .....</b>	<b>4</b>
<b>II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES .....</b>	<b>4</b>
<b>III – INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>IV – INTERCOMMUNALITÉ : POSITION DE LA COMMUNE PAR RAPPORT AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU AUPRÈS D’ALÈS AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>V – OPÉRATION RÉALISÉE AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX SECS – POSTE MAS ROUGE – DISSIMULATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>VI – OPÉRATION RÉALISÉE AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX SECS – ROUTE DU MAS ROUGE – ÉCLAIRAGE PUBLIC .....</b>	<b>5</b>
<b>VII – OPÉRATION RÉALISÉE AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX SECS – ROUTE DU MAS ROUGE – TÉLÉCOM -.....</b>	<b>6</b>
<b>VIII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D’ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS POUR L’OPÉRATION DU MAS ROUGE .....</b>	<b>7</b>
<b>IX – PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT DES CHRYSALIDES .....</b>	<b>7</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>8</b>

---

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 12 Novembre 2020 à 20H30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GALIANO Catherine - GUILLOT Lucie – LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William – MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy – PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUJEC Serge - ROUX Marie-Christine - ROUX Jean-Pierre – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte – ZIMMERMANN Blandine -

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION** : – MONTIGNY André (Procuration à MALAVELLE William) – PULICANI Nicole (Procuration à GUILLOT Lucie) -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CAIZERGUES Marie.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les pouvoirs donnés par les Conseillers empêchés d'assister à la séance de ce jour.

Il propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du mois d'octobre.

- Le 16 Octobre 2020, attentat terroriste islamiste à Conflant Saint Honorine, en Île de France, Samuel PATY, Professeur d'histoire est assassiné pour avoir montré 2 caricatures de Mahomet en cours d'enseignement civique sur la liberté d'expression.
- Le 29 Octobre 2020, Nouvel attentat terroriste islamiste à la Basilique Notre Dame de l'Assomption à Nice. Trois personnes ont péri assassinées : Simone BARRETO SILVA, Nadine DEVILLERS et Vincent LOQUES.

### **XXXXX OBSERVATION D'UNE MINUTE DE SILENCE XXXXX**

Monsieur le Maire aborde ensuite la situation par rapport à la crise sanitaire d'ampleur mondiale et la pandémie de COVID\_19.

Depuis 15 jours la France est entrée dans une nouvelle période de confinement, un peu différent de celui du début de l'année mais comportant cependant beaucoup de restrictions. C'est pourquoi ce soir, la séance se déroule en l'absence du public. Un enregistrement vidéo sera toutefois diffusé sur Facebook.

Sur le plan du fonctionnement des services de la Mairie, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été réactivé. Avec une montée en puissance du télétravail partiel, pour les agents dont les fonctions le permettent, le service public est maintenu.

En ce qui concerne le développement du dépistage, les Pharmacies de Saint Christol sont en train de s'organiser pour pouvoir réaliser des tests antigéniques. La Mairie participe à cette opération en proposant une aide sur le plan logistique avec le prêt de matériel (barnum).

Une action va être menée également auprès des classes élémentaires des groupes scolaires de la commune avec la distribution de masques en tissu lavables, pour chaque élève.

Sur le plan national, se pose la question de la fermeture de certains types de commerces. Le Premier Ministre, dans sa revue de presse de ce jour a maintenu les mêmes dispositions pour les 15 jours à venir avec l'obligation de se déplacer muni d'une attestation.

Monsieur le Maire rappelle que les élus peuvent ainsi justifier leurs déplacements en cochant la case "activité professionnelle" ou "convocation pour une assemblée délibérante".

### **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 15 Octobre 2020**

Grégory THOMAS souhaiterait que soient rectifiés les points suivants :

Page 6 : Ajouter une précision en fin de paragraphe : *'Grégory THOMAS confirme les dires ..... et que tous les groupes travaillent **ensemble pour définir le rôle du Président et celui du Vice-Président**'*.

Page 11 : Apporter une rectification de la phrase ***" En effet, il craint que sans aucune garantie, cela risque de ne pas devenir une recette réelle"*** (et non ... *"cela devienne une recette réelle"*)

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 15 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

## I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Au même titre que les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par le Conseil Municipal au Maire sont répertoriées dans un registre spécifique consultable par les membres du Conseil et le public.

Une seule décision a été prise depuis le dernier Conseil Municipal :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2020-017	Bail à ferme avec M. Daniel CONSTANT	- Référence de la parcelle cadastrée : BR N°250 (surface d'origine 15 074 m <sup>2</sup> ), - Surface exploitable pour la polyculture : 11 522 m <sup>2</sup> - Montant du fermage annuel : 175,13 €

## II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le sujet des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal.

- Commission de la Communication (réunion du 27 octobre 2020),
- Commission des Affaires Communautaires (réunion du 04 novembre 2020),
- Commission Urbanisme et Aménagement de la Ville (réunion du 05 novembre 2020),
- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 09 novembre 2020).

## III – INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait part des affaires en cours au niveau communautaire :

- ✓ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- ✓ Les Pouvoirs de Police du Maire
- ✓ Le Fonds de Concours
- ✓ Le Projet de CISPD

Monsieur le Maire indique que le Comité des Maires qui devait se tenir le 3 Novembre 2020 a été reporté. Le prochain Conseil Communautaire devrait avoir lieu le 16 Décembre 2020.

## IV – INTERCOMMUNALITÉ : POSITION DE LA COMMUNE PAR RAPPORT AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2021

Monsieur le Maire rappelle que la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération.

La loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » a conforté cette compétence de plein droit pour toutes les intercommunalités et a prévu que les communautés de communes et d'agglomération non compétentes au 31 décembre 2020 le deviendront de plein droit au 1er janvier 2021.

Ce transfert est néanmoins soumis à la concertation entre les communes et la communauté.

Ainsi, entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020, les communes membres des communautés de communes ou d'agglomération concernées ont la possibilité de s'y opposer. L'opposition au transfert est acquise si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté se prononcent en ce sens.

A noter également qu'en cas de transfert au niveau de la Communauté d'Agglomération, celui-ci emportera également d'autres transferts comme le droit de préemption urbain, le règlement local publicité, la fiscalité de l'urbanisme, la taxe d'aménagement (perçue à ce jour par les communes).

A partir des éléments issus de la réunion de la Commission des Affaires Communautaires et du débat qui s'est tenu en Conseil municipal, le 15 octobre dernier, le Conseil municipal est appelé à se positionner par rapport à ce transfert de la compétence concernant le PLU à la Communauté d'Alès Agglomération.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de s'opposer au transfert du PLU.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), de s'opposer au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté Alès Agglomération au 1er janvier 2021.**

## **V – OPÉRATION RÉALISÉE AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX SECS – POSTE MAS ROUGE – DISSIMULATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

Monsieur le Maire évoque le projet qui a pour objectif la réalisation de travaux de mise en discrétion des réseaux secs au niveau de la route du Mas Rouge (Poste Mas Rouge).

Le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG) réaliserait les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif.

Par rapport à cette opération dont le coût total s'élève à 130 421,50 € HT soit 156 505,80 € TTC pour le SMEG, la commune devra s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif, laquelle s'élèvera approximativement à 45 647,53 € (39 126,45 € HT de participation aux travaux + 6 521,08 € de participation aux frais d'investissement).

En cas de volonté de ne pas réaliser le projet, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 5 253,19 € TTC.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer l'autorisation d'engager la dépense correspondant à la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), d'approuver le projet de mise en discrétion du réseau électrique, poste Mas Rouge, estimé à 130 421,50 € HT, soit 156 505,80 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.**

## **VI – OPÉRATION RÉALISÉE AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX SECS – ROUTE DU MAS ROUGE – ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le SMEG propose de procéder à la mise en discrétion du réseau d'éclairage public aérien existant au niveau de la Route du Mas Rouge – Poste Mas Rouge – ce qui permettra la suppression des obstacles créés par la présence des supports bois et/ou béton.

Ce projet s'élève à 26 898,50 € HT soit 32 278,20 € TTC. Le syndicat réaliserait les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif.

Pour sa part, la commune s'engage à inscrire sa participation financière qui s'élèvera approximativement à 33 623,13 € (26 898,50 € HT de participation aux travaux + 1 344,93 € de participation aux frais d'investissement + TVA pour 5 379,70 €).

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude estimés à 623,86 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à sa demande.

Outre l'autorisation d'engager la dépense correspondant à la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal est également invité à autoriser le Maire à signer la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public correspondant à cette opération.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver, à l'unanimité (29 voix "Pour") le projet de mise en discrétion des réseaux secs – Route du Mas Rouge – Éclairage Public, estimé à 26 898,50 € HT, soit 32 270,20 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.**

## **VII – OPÉRATION RÉALISÉE AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX SECS – ROUTE DU MAS ROUGE – TÉLÉCOM -**

Le SMEG propose de procéder à l'enfouissement des équipements électroniques de communication Télécom existants au niveau de la route du Mas Rouge (Poste Mas Rouge).

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 23 042,50 € HT soit 27 651,00 € TTC.

En fonction de l'État Financier Estimatif (CF. portail CICM) proposé par le SMEG, la commune s'engage à inscrire sa participation au budget, laquelle s'élèvera approximativement à 28 803,13 € (23 042,50 € TTC de travaux + 1 152,13 € de participation aux frais d'investissement + TVA pour 4 608,50 €) et à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 767,80 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné par la commune.

Outre l'autorisation d'engager la dépense correspondant à la réalisation de ces travaux, le Conseil municipal est également invité à autoriser le Maire à signer la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil correspondant à cette opération.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité (29 Voix "Pour") d'approuver le projet de mise en discrétion des réseaux secs, Route du Mas Rouge – Télécom, estimé à 23 042,50 € HT, soit 27 651,00 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.**

## VIII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS POUR L'OPÉRATION DU MAS ROUGE

La commune envisage de réaliser des travaux de voirie au niveau de la route du Mas Rouge. Le montant estimatif de ces travaux, établi par le cabinet IGEADT, s'élève à 108 500,00 € HT, soit 130 200,00 € TTC. A ce montant, il convient d'ajouter les participations à payer auprès du SMEG pour les travaux de mise en en discrétion de réseaux tels qu'exposés précédemment, ce qui porte le montant de cette opération à 206 585,59 €uros H.T.

Le plan de financement de cette opération est constitué de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réalisation des trottoirs (Réseau pluvial, voirie et signalisation)	98 636,40 €	Subvention SMEG au titre de l'Eclairage public	5 379,70 €
Honoraires, ingénierie en matière de voirie	9 863,60 €	Fonds de concours Alès Agglomération	100 602,00 €
Participation communale au SMEG pour la <b>mise en discrétion du réseau électrique Route du Mas Rouge</b>	45 647,53 €	Commune – (Autofinancement)	100 603,89 €
Participation communale au SMEG pour l' <b>enfouissement du réseau Télécom route du Mas Rouge</b>	24 194,63 €		
Participation communale au SMEG pour <b>création d'un réseau d'éclairage public LED Route du Mas Rouge</b>	28 243,43 €		
<b>TOTAL</b>	<b>206 585,59 €</b>		<b>206 585,59 €</b>

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour solliciter un fonds de concours d'un montant de 100 602,00 € auprès d'Alès Agglomération.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité (29 voix "Pour", le plan de financement retenu pour l'opération de travaux de Voirie Route du Mas Rouge et SOLLICITE auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un Fonds de Concours exceptionnel d'un montant de 100 602,00 € au titre de l'exercice 2020.**

## IX – PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT DES CHRYSALIDES

À la suite de la demande unanime des riverains du lotissement des Chrysalides, en date du 11 juin 2019, sollicitant la prise en charge par la commune des voies et réseaux divers (VRD) présents au niveau dudit

lotissement, une enquête a été menée par les services techniques afin d'évaluer la fonctionnalité des différents réseaux (éclairage public, assainissement, etc.).

En regard du rapport établi le 15 octobre 2020 par les représentants des services techniques, il s'avère que l'état actuel des réseaux considérés autorise leur transfert dans le domaine public.

La longueur de la voirie à prendre en charge dans le domaine communal est de 235 mètres.

Sur le plan foncier, un transfert de propriété est à prévoir pour huit parcelles désignées ci-après :

Section du cadastre	N°	Surface en m <sup>2</sup>
BB	175	207
BB	180	462
BB	181	1 115
BB	211	183
BB	212	59
BB	213	5
BB	241	18
BB	185	147
	Surface totale	2 196

L'ensemble de ces parcelles représentent une surface totale de 2 196 m<sup>2</sup> et appartenait à la SARL Société Alésienne de Reconstruction Urbaine dont l'activité a cessé depuis le 28 septembre 1990.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la prise de possession desdites parcelles auprès de l'étude de Maître Saint Martin, Notaire à Alès, et de procéder à leur classement dans le domaine public communal. Au besoin, la commune pourrait engager une procédure d'acquisition de biens sans maître en application des articles 713 du Code civil et de l'article L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire, à l'unanimité (29 voix "Pour"), à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la prise de possession des parcelles BB 175-180-181-211-212-213-241-147 pour une superficie de 2 196 m<sup>2</sup> et de procéder à leur classement dans le domaine public.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Question de Catherine GALIANO au sujet du Plan Vigipirate
- Date du prochain Conseil Municipal : 17 Décembre 2020

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21H30**